



Avis d'enquête publique

La Municipalité de la Commune de Rennaz met à l'enquête publique :

du 21 mars au 20 avril 2026 inclus

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) :

- Le plan et le règlement du plan d'affectation communal Rennaz ;
Le rapport 47 OAT et ses annexes sont joints en consultation.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les routes (LRou) :

- Les limites des constructions ;
- Le projet routier de La Jonnaire ;
- Le projet routier sur la parcelle 525

Conformément aux dispositions de la Loi forestière vaudoise (LVLFo) :

- Les limites forestières statiques ;

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées à l'administration communale de la Commune où elles peuvent être consultées pendant les heures d'ouverture et durant le délai imparti. Elles sont également consultables sur le site Internet de la commune :

www.rennaz.ch

Les observations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé à la Municipalité dans le délai d'enquête :
Greffes municipal, Route d'Arvel 10, 1847 Rennaz

Une information publique se tiendra **le lundi 30 mars 2026 à 19h00 à la salle de l'Arennaz** (Route d'Arvel 2).